

Rapport d'opportunité concernant les demandes de changements de structures pédagogiques
et de moyens complémentaires
Rentrée scolaire 2021

A renvoyer à la DEEP2 pour le 30 juin 2020 délai de rigueur

1) Origines géographiques et scolaires des élèves

2) Cohérence avec la structure à terme de l'établissement

Date, cachet de l'établissement et
Signature du Chef d'établissement